

possession des UCAP et de les reporter dans le cadre du nouvel examen.

Un système souple a été retenu afin de faciliter la transition entre les anciens et les nouveaux programmes d'enseignement général.

### 1 - Français et mathématiques

À compter de la session de 2005, et à la demande des candidats, les notes obtenues aux épreuves générales d'expression française et de mathématiques ou mathématiques-sciences physiques pourront être reportées, respectivement, sur l'épreuve de français et histoire-géographie et sur l'épreuve de mathématiques-sciences.

Les UCAP de chaque domaine général acquises permettront les dispenses des épreuves correspondantes.

### 2 - VSP

Deux cas peuvent se présenter :

- candidats ajournés à l'examen et présentant la même spécialité à des sessions ultérieures (arrêté de spécialité non modifié) ;
- candidats ajournés et présentant leur candidature à l'examen après modification réglementaire des épreuves professionnelles de la spécialité (nouvel arrêté de spécialité et si le tableau de correspondance le prévoit).

Dans les deux cas, pour cette évaluation, le principe suivant a été retenu :

- les candidats qui choisiront de conserver la note obtenue à l'épreuve professionnelle dans laquelle sera incluse l'évaluation de la VSP verront cette note bénéficier du coefficient de la nouvelle épreuve, sans avoir besoin de représenter la VSP ;

- les candidats qui choisiront d'abandonner la note obtenue et de repasser l'épreuve professionnelle dans laquelle sera incluse l'évaluation de la VSP devront être évalués sur l'intégralité du contenu de la nouvelle unité constituée de la partie professionnelle et de la VSP.

Je vous serais obligé de bien vouloir communiquer ces informations le plus largement possible, notamment auprès des délégués académiques à l'enseignement technique et à la formation continue, aux chefs des divisions des examens et concours, aux services de l'apprentissage, et aux chefs d'établissement de votre académie.

Mes services demeurent à votre disposition pour toutes précisions complémentaires que vous pourriez souhaiter obtenir.

Pour le ministre de la jeunesse,  
de l'éducation nationale et de la recherche  
et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire  
Jean-Paul de GAUDEMAR

---

## A<sup>n</sup>nexe

---

### CAP COMPORTANT UNE ÉPREUVE DE LANGUE OBLIGATOIRE OU FACULTATIVE OU UNE AUTRE ÉPREUVE FACULTATIVE - SESSION 2004

---

- Accessoiriste réalisateur
- Accordeur de pianos
- Agent de la qualité de l'eau
- Agent de prévention et médiation
- Agent entreposage et messagerie
- Agent graphiste décorateur
- Agent polyvalent de restauration
- Agent prévention et sécurité
- Agent accueil et conduite rout. voyag.
- Art du bijou et du joyau
- Arts et techn. verre : décorateur
- Arts et techn. verre : tailleur grav.
- Arts et techn. verre : verrier à main

- épreuve facultative : LV
- LVE obligatoire écrite
- épreuve facultative : LV
- épreuve facultative : LV
- épreuve facultative : LV
- LVE obligatoire écrite
- épreuve facultative : LV
- épreuve facultative : LV
- épreuve facultative : LV
- LVE obligatoire écrite
- LVE obligatoire écrite
- LVE obligatoire écrite
- LVE obligatoire écrite



- Installateur sanitaire	épreuve facultative : LV
- Installateur thermique	épreuve facultative : LV
- Instal. télécom. et courants faibles	épreuve facultative : LV
- Installations en équipements électriques	épreuve facultative : LV
- Livreur	épreuve facultative : LV
- Maçon	épreuve facultative : LV
- Maintenance et hygiène des locaux	épreuve facultative : LV
- Mareyage	épreuve facultative : LV
- Méca. maint. option A : véhicules partic.	épreuve facultative : LV
- Méca. maint. option B : véhicules indust.	épreuve facultative : LV
- Méca. maint. option C : bateaux	épreuve facultative : LV
- Méca. maint. option D : cycles	épreuve facultative : LV
- Mét. gravure : marquage poinçonnage	LVE obligatoire écrite
- Métiers de la gravure : impress.	LVE obligatoire écrite
- Métiers de la gravure : modèle	LVE obligatoire écrite
- Métiers de la gravure : ornement.	LVE obligatoire écrite
- Métiers enseigne signalétique	épreuve facultative LV
- Monteur en optique lunetterie	LVE obligatoire écrite
- Monteur raccordeur télé vidéo comm.	épreuve facultative : LV
- Navigation fluviale	LVE obligatoire écrite
- Opérateur industries recyclage	épreuve facultative CAP : LV
- Orthoprothésiste	épreuve facultative CAP : LV
- Pâtissier glacier chocolatier confiseur	épreuve facultative CAP LV
	ou préparation traiteur
- Peintre applicateur de revêtement	épreuve facultative : LV
- Petite enfance	épreuve facultative : LV
- Photographe	LVE obligatoire écrite
- Plasturgie	épreuve facultative : LV
- Plâtrier-plaquiste	épreuve facultative : LV
- Podo-orthésiste	épreuve facultative : LV
- Poissonnier	épreuve facultative : LV
	ou préparation traiteur
- Préparateur en produits carnés	épreuve facultative : LV
	ou préparation traiteur
- Prothésiste dentaire	épreuve facultative : LV
- Restaurant	LVE obligatoire orale
- Serrurier-métallier	épreuve facultative : LV
- Services hôteliers	LVE obligatoire orale
- Solier-moquetteste	épreuve facultative : LV
- Staffeur ornemaniste	LVE obligatoire écrite
- Tailleur pierre-marbre bât. et déco.	épreuve facultative : LV
- Tournage en céramique	LVE obligatoire écrite
- Transports cables remontées mécan.	LVE obligatoire écrite
- Tri acheminement distribution courrier	épreuve facultative : LV
- Tuyautier en orgues	LVE obligatoire écrite
- Vannerie	LVE obligatoire écrite
- Vendeur mag. pièces rechange équip. auto	épreuve facultative : LV